

Mise en œuvre de l'obligation vaccinale et du passe sanitaire

Ce document indique la procédure à suivre pour créer les rubriques d'absences aux motifs d'absence de passe ou de vaccination.

Ci-dessous le rappel des dispositions :

	Obligation vaccinale (articles 12 à 14)	Passe sanitaire (article 1)
Obligations	Schéma vaccinal complet <i>avec période transitoire</i>	Schéma vaccinal complet <i>ou</i> Test de dépistage négatif <i>ou</i> Certificat de rétablissement
Travailleurs concernés	Les professionnels de santé, le personnel exerçant auprès de personne vulnérable, les sapeurs-pompiers ...	Les personnes travaillant dans des lieux publics dont l'accès est soumis à la présentation d'un passe sanitaire
Périodes concernées	Du 9 août au 14 septembre : pass sanitaire pour les établissements de santé sociaux et médico-sociaux Du 15 septembre au 15 octobre : administration d'au moins une dose et présentation d'un test de dépistage négatif A compter du 16 octobre : schéma vaccinal complet	Du 30 août au 15 novembre 2021
Sanctions	Suspension non rémunérée du contrat de travail, sauf utilisation des congés payés et des RTT	Suspension non rémunérée du contrat de travail, sauf utilisation des congés payés et des RTT
Maintien des garanties de Santé Prévoyance Complémentaire en l'absence de rémunération	OUI <i>D'ordre public</i>	Selon les dispositions contractuelles

Création de l'absence avec maintien

Ces absences ont plusieurs caractéristiques :

- Ce sont des suspensions de contrats.
- A ce titre, elles ne peuvent être assimilées à une période de travail effectif pour la détermination de la durée des congés payés ainsi que pour les droits légaux ou conventionnels acquis par les individus au titre de leur ancienneté.
- En fonction des cas, elles doivent maintenir les garanties de Santé Prévoyance Complémentaire.

La procédure consiste à dupliquer la rubrique ABS_NP_SSOLDE.

Rubrique d'absence _ABS_NP_OBL_VAC (Absence Obligation vaccinale)

A). Informations générales :

Alias: ABS_NP_OBL_VAC ☐ Ne plus utiliser la rubrique

Désignation: Absence Obligation vaccinale

Type: Absence

Unité d'expression: Jours

Carence possible ☐ Carence par défaut: 0

Nombre de décimales des taux: 2

Imprimer sur le bulletin ☒ sous contrôle de valorisation ☒ sur les formules: ☐ DUREE ☐ TAUX ☒ MONTANT

A éditer dans le bulletin annexe ☐ Libellé de substitution:

B). Mode de prise en compte :

1. Paramétrage de la valorisation :

☒ Valorisée Assistance en saisie de paye ☐ Afficher...

Profil comptable ☒ Sélectionnez... Absence Sens: Crédit

Base de valorisation [BASE] / Diviseur unitaire [DIVISEUR]

Base pour la valorisation des absences standard [B_BASEABSV] / 30 Jours

Prise en compte de la base de valorisation a 100 % Nb Heures du contrat

☒ Utiliser le prix de l'heure pour valoriser les durées en heures Paramétrage structures Asso

2. Paramétrage de la déduction :

Rubrique	Désignation	Formule	Taux	Sens
ABSTOTALV	Total des montants des absences standard	MONTANT	100	+
B_COT_PREV	Base prévoyance	MONTANT	100	+

3. Paramétrage du maintien :

Rubrique	Désignation	Formule	Taux	Sens
B_COT_PREV	Base prévoyance	MONTANT	100	+

Codifications DSN

☒ Durée non rémunérée (partiel ou total)

Suspension de contrat

501 congés divers non rémunéré

Commentaire :

☒ Neutralisation des plafonds en cas d'absence sur la totalité de la période ☒ Maintien du plafond OC

Vérifiez la codification DSN : Le code suspension du contrat doit être 501.

Si vous désirez maintenir les garanties de prévoyance et de santé :

- Cochez la case *Maintien du plafond OC* : ATTENTION, votre version de programme doit être au minimum 2021.09.01.
- Dans le paramétrage de la déduction, ajoutez la rubrique B_COT_PREV

Minoration des droits à congés

Pour cela, il faut dans ce cas modifier le paramétrage au niveau des congés.

Paramètres Généraux > Congés

Saisie d'un modèle de Congés

Identification
Type de congé : Congés annuels
Alias : CONGESANNUEL
Désignation : Congés annuels

Congés associé à un modèle d'acquisition

Détail de l'acquisition
☐ Utiliser une formule pour le calcul de l'acquisition mensuelle
☒ Arrondir à l'entier supérieur lors de la prise (code du travail)
Type d'acquisition : Jours ouvrables
Acquisition totale sur la période : 30

Acquisition	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avr.	Mai
Mensuelle	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5
Cumulée	3	5	8	10	13	15	18	20	23	25	28	30

Paramètres
Unité d'expression : Jours
☐ Définir un calcul de droits pour ce congés
☐ Limiter la prise de ce congés à : 0
☒ Déclenchement de l'indemnité de congés payés
☒ Autoriser un solde négatif des droits lors de la prise
☒ Congés minorable par les absences
☐ Congés associé à un modèle de JRH
☐ Activer la Purge Automatique des Droits
☐ A la fin de la période de prise
☒ Sur les périodes suivantes
☐ JAN ☐ FEV ☐ MARS ☐ AVR
☐ MAI ☐ JUIN ☐ JUIL ☐ AOÛT
☐ SEPT ☐ OCT ☐ NOV ☐ DEC

Ajouter la nouvelle rubrique d'absence

Regrouper par Convention | Régime | Statut | Rubrique

Tout Convention

Tout Régime

_ABS_NP_OBL_VAC Absence Obligation vaccinale(statut ... **Minoration par Période**

Blocage d'ancienneté

Le système ne peut pas appliquer un automatique pour bloquer l'ancienneté.
Il est possible de bloquer l'ancienneté au niveau de la fiche du salarié.

1 - Généralités	2 - Compléments	3 - Horaires	4 - Eléments de salaire	5 - Eléments constants
6 - Anciennetés	7 - Droits à congés	8 - Régime	9 - Mode de paiement	10 - Comptabilisation

Avenant n° 1.1 (Aide Soignant)

- + Généralités
- + Compléments généralités
- + Horaires
- + Eléments de salaire
- + Eléments constants
- + Ancienneté
 - Champ conventionnel Non utilisée
 - Conventionnelle 23 An(s) 4 Mois
 - Association 23 An(s) 3 Mois
 - Etablissement Non utilisée
 - Fonction(Majoration spécifique) 23 An(s) 4 Mois
 - Supplémentaire 1 Non utilisée
 - Supplémentaire 2 Non utilisée
 - Supplémentaire 3 Non utilisée
- + Droits à congés
- + Régime - Plafond
- + Mode de paiement
- + Comptabilisation

Double cliquer sur l'ancienneté « Conventionnelle »



Test : absence tout le mois avec brut = 0

REFERENCES			SALARIE		EMPLOYEUR	
Code	Libellé	Nombre ou base	Taux	Montant	Taux	Montant
SALBASE	Salaire de base			1725,98		
SI_ANC	Prime d'ancienneté CCNT 51	1725,98	22,00%	379,72		
BRUT	Brut			2105,70		
Cotisations						
PL_JRSEMPLOI	Nombre de jour de la période d'emploi			28,00		
PL_PLAFONDMENTS	Plafond mensuel du mois			3428,00		
MALADIE	Maladie	2105,70			7,00%	-147,40
VIEILLESSE	Vieillesse	2105,70	0,40%	-8,42	1,90%	-40,01
VIEILLESSE_TRA	Vieillesse sur tranche A	2105,70	6,90%	-145,29	8,55%	-180,04
ALLOCFAMREDUIT	Allocations familiales Taux réduit	2105,70			3,45%	-72,65
ACCIDENT	Accident du travail	2105,70			3,40%	-71,59
SOLIDARITE	Contribution Solidarité Autonomie	2105,70			0,30%	-6,32
FNAL	FNAL	2105,70			0,50%	-10,53
SYNDICAT	Contribution au dialogue social	2105,70			0,016%	-0,34
ASSEDICERUT	Assurance chômage sur brut	2105,70			4,05%	-85,28
FNGS	AGS (ex FNGS)	2105,70			0,15%	-3,16
RET_COM_TUL	Retraite Tranche 1	2105,70	3,81%	-80,23	6,35%	-133,71
RET_CEG_TUL	CEG Tranche 1	2105,70	0,86%	-18,11	1,29%	-27,16
PREV_MC_TRA	Prévoyance non cadre sur tranche A	2105,70	1,00%	-21,06	1,00%	-21,06
MUTUELLE	Mutuelle	3428,00	0,525%	-18,00	0,525%	-18,00
FORFAITSOC	Forfait social	39,06			8,00%	-3,12
CONSTRUCTION	Effort construction	2105,70			0,45%	-9,48
FORMATION	Participation à la formation professionnelle	2105,70			2,30%	-48,43
OEUVRESOC	Oeuvres sociales	2105,70			1,25%	-26,32
FONCTION	Fonctionnement CE	2105,70			0,20%	-4,21
TRANSPORT	Versement de transport	2105,70			2,00%	-42,11
TANESAL1	Taxe sur les salaires 1	2126,76			4,25%	-90,39
TANESAL2	Taxe sur les salaires 2	666,08			4,25%	-28,31
TANESAL3	Taxe sur les salaires 3	792,34			9,35%	-74,08
N_CSDED	C.S.G. déductible	2107,91	6,80%	-143,34		
AGOPURSSAF	Allègement général de cotisation part URSSAF	91,65				91,65
AGOPURRA	Allègement général de cotisation part RETRAITE	24,59				24,59
TOTAL_COTIS	Total des cotisations et contributions			-434,45		-1027,46
PAS_NETFISCOT	Net fiscal potentiel			1689,25		
PAS_NETFISC	Net fiscal			1689,25		
NETIMP	Net imposable			1689,25		
N_CRDS	C.R.D.S	2107,91	0,50%	-10,54		
N_CSND	C.S.G. non déductible	2107,91	2,40%	-50,59		
Net à payer avant impôt sur le revenu						
PAS_NETAVANT	Net à payer avant impôt sur le revenu			1610,12		
PAS_PRELEV	Impôt prélevé à la source - Taux non personnalisé	1689,25	2,90%	-48,99		
NET	Net à payer			1561,13		

Figure 1 Bulletin initial sans saisie d'absence

REFERENCES			SALARIE		EMPLOYEUR	
Code	Libellé	Nombre ou base	Taux	Montant	Taux	Montant
_ABS_NF_OBL_VAC	Absence Obligation vaccinale du 01/02/2021 au 28/02/2021	30,00j	70,19	-2105,70		
SALBASE	Salaire de base			1725,98		
SI_ANC	Prime d'ancienneté CCNT 51	1725,98	22,00%	379,72		
BRUT	Brut			0,00		
Cotisations						
PL_JRSEMPLOI	Nombre de jour de la période d'emploi			28,00		
PL_JRABSNUREM	Nombre de jour d'absence non rémunéré			28,00		
PL_PLAFONDMEIS	Plafond mensuel du mois					
PREV_NC_TRA	Prévoyance non cadre sur tranche A	2105,70	1,00%	-21,06	1,00%	-21,06
MUTDED	Mutuelle	3428,00	0,525%	-18,00	0,525%	-18,00
FORFAITSOC	Forfait social	39,06			8,00%	-3,12
TAXESAL1	Taxe sur les salaires 1	21,06			4,25%	-0,90
TAXESAL2	Taxe sur les salaires 2	-428,28			4,25%	18,20
TAXESAL3	Taxe sur les salaires 3	-218,99			9,35%	20,48
N_CSGDED	C.S.G. déductible	39,06	6,80%	-2,66		
AGCFURSSAF	Allègement général de cotisation part URSSAF	333,61				333,61
AGCFRURA	Allègement général de cotisation part RETRAITE	89,50				89,50
TOTAL_COTIS	Total des cotisations et contributions			-41,72		418,71
PAS_NETFISCOPOT	Net fiscal potentiel					
PAS_NETFISC	Net fiscal					
NETIMP	Net imposable			-23,72		
N_CRDS	C.R.D.S	39,06	0,50%	-0,20		
N_CSGND	C.S.G. non déductible	39,06	2,40%	-0,94		
PAS_NETAVANT	Net à payer avant impôt sur le revenu			-42,86		
PAS_PPRELEV	Impôt prélevé à la source - Taux non personnalisé	0,00	0,00%	0,00		
NET	Net à payer			-42,86		

Figure 2 Bulletin obtenu avec maintien de la prévoyance

Le plafond mensuel du mois est bien à 0 / par contre le plafond de la prévoyance ne l'est pas.

Test : absences combinées avec brut > 0

Variables de paye

... anticipées

Prestations IJ

Absences

CON_ANN

du 01/02/2021 au 12/02/2021

11 Jrs

_ABS_NP_OBL_VAC

du 15/02/2021 au 28/02/2021

14 Jrs

REFERENCES			SALARIE		EMPLOYEUR	
Code	Libellé	Nombre ou base	Taux	Montant	Taux	Montant
CON_ANN	Congés annuels	-890,89	80,99			
	11 jrs du 01/02/2021 au 12/02/2021					
_ABS_NP_OBL_VAC	Absence Obligation vaccinale	14,00j	70,19	-982,66		
	du 15/02/2021 au 28/02/2021					
SALBASE	Salaire de base			1725,98		
51_ANC	Prime d'ancienneté CCNT 51	1725,98	22,00%	379,72		
BRUT	Brut			1123,04		
Cotisations						
PL_JRSEMPLOI	Nombre de jour de la période d'emploi			28,00		
PL_JRSABSENOREM	Nombre de jour d'absence non rémunéré			14,00		
PL_PLAFONDMEH	Plafond mensuel du mois			1714,00		
MALADIE	Maladie	1123,04			7,00%	-78,61
VEILLESSE	Vieillesse	1123,04	0,40%	-4,49	1,90%	-21,34
VEILLESSE_TRA	Vieillesse sur tranche A	1123,04	6,90%	-77,49	8,55%	-96,02
ALLOCFAMREDUIT	Allocations familiales Taux réduit	1123,04			3,45%	-38,74
ACCIDENT	Accident du travail	1123,04			3,40%	-38,18
SOLIDARITE	Contribution Solidarité Autonomie	1123,04			0,30%	-3,37
FNAL	FNAL	1123,04			0,50%	-5,62
SYNDICAT	Contribution au dialogue social	1123,04			0,016%	-0,18
ASSEDICBRUT	Assurance chômage sur brut	1123,04			4,05%	-45,48
FNGS	AGS (ex FNGS)	1123,04			0,15%	-1,68
RET_COH_TUI	Retraite Tranche 1	1123,04	3,81%	-42,79	6,35%	-71,31
RET_CEG_TUI	CEG Tranche 1	1123,04	0,86%	-9,66	1,29%	-14,49
PREV_NC_TRA	Prévoyance non cadre sur tranche A	2105,70	1,00%	-21,06	1,00%	-21,06
MUTUEL	Mutuelle	3428,00	0,525%	-18,00	0,525%	-18,00
FORFAITSOC	Forfait social	39,06			8,00%	-3,12
CONSTRUCTION	Effort construction	1123,04			0,45%	-5,05
FORMATION	Participation à la formation professionnelle	1123,04			2,30%	-25,83
OEUVRESOC	Oeuvres sociales	1123,04			1,25%	-14,04
FONCTION	Fonctionnement CE	1123,04			0,20%	-2,25
TRANSPORT	Versement de transport	1123,04			2,00%	-22,46
TAXESAL1	Taxe sur les salaires 1	1144,10			4,25%	-48,62
TAXESAL2	Taxe sur les salaires 2	666,08			4,25%	-28,31
TAXESAL3	Taxe sur les salaires 3	-190,32			9,35%	17,80
N_CGDED	C.S.G. déductible	1142,45	6,80%	-77,69		
AGCPURSAF	Allègement général de cotisation part URSSAF	585,17				585,17
AGCEBUAA	Allègement général de cotisation part RETRAITE	157,00				157,00
TOTAL_COTIS	Total des cotisations et contributions			-251,18		156,21
PAS_RETIFICPOT	Net fiscal potentiel					
PAS_RETIFICU	Net fiscal			889,86		

Figure 3 Bulletin obtenu en cas d'absence avec une rémunération supérieure à 0

Le plafond SS est impacté par l'absence => 1714€

**L'assiette de la prévoyance n'est pas impactée => base de cotisation : 2105.70€
(comme si le salarié n'était pas absent.)**

DSN

Comportement attendu :

S21.G00.65 - Autre suspension de l'exécution du contrat		
Code	Rubrique	Valorisation
S21.G00.65.001	Motif de suspension	501 - Congé divers non rémunéré
S21.G00.65.002	Date de début de la suspension	JJMMAAAA [A renseigner du premier jour de la suspension]
S21.G00.65.003	Date de fin de la suspension	JJMMAAAA [A renseigner du dernier jour de la suspension]
S21.G00.65.004	[FP] Position de détachement	[Ne pas renseigner]
S21.G00.65.005	Nombre de jours ouvrés de suspension fractionnée	[Ne pas renseigner]

Changez mode d'affichage | Tester les blocs OC | Ajouter un bloc 22

- S21.G00.30 Individu
 - S21.G00.40 Contrat (contrat de travail, convention, man...
 - S21.G00.41 Changements Contrat
 - S21.G00.45 Autre suspension de l'exécution du contrat
 - S21.G00.45.001 000094
 - S21.G00.45.002 01101997
 - S21.G00.50 Versement individu
 - S21.G00.51 Rémunération
 - S21.G00.51.01 Rémunération brute non plafonnée 0.00
 - S21.G00.51.02 Salaire brut soumis à l'assurance chômage 0.00
 - S21.G00.51.03 Salaire net 0.00
 - S21.G00.51.04 Salaire net 0.00
 - S21.G00.51.05 Salaire net 151.67
 - S21.G00.51.06 Salaire net 151.67
 - S21.G00.51.07 Salaire net 151.67
 - S21.G00.51.08 Salaire net 151.67
 - S21.G00.51.09 Salaire net 151.67
 - S21.G00.51.10 Salaire net 151.67
 - S21.G00.52 Régularisation de prélevement à la source
- S21.G00.65.001 Motif de suspension 501 congés divers non rémunéré
- S21.G00.65.002 Date de début de la suspension 01022021
- S21.G00.65.003 Date de fin de la suspension 28022021
- S21.G00.65.005 Nombre de jours ouvrés de suspension fractionnée

Nous avons bien un bloc 65 avec le code 501.